

# Identification visuelle

Cahier de normes graphiques

2005



**Coordination**

Service des communications, Ville de Saint-Eustache

**Graphisme et rédaction**

Hélène Camirand



## Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<hr/>	
<b>A La signature graphique : le logo et le nom</b>	
1. Description	4
2. Caractéristiques générales	5
3. Couleur	6
<hr/>	
<b>B Signature et coordonnées dans les publications</b>	
1. Documents internes	7
2. Papeterie	8
3. Documents externes : achevé d'imprimer	9
4. Autres supports	10
<hr/>	
<b>C Productions conjointes</b>	<b>11</b>
<hr/>	
<b>D Droits d'utilisation et responsabilité</b>	<b>12</b>
<hr/>	
<b>E Armoiries</b>	<b>13</b>



## Introduction

En 1986, la Ville de Saint-Eustache adoptait un logotype arborant deux hirondelles en plein vol. Plus de deux décennies plus tard, le symbole est toujours aussi riche et pertinent mais la forme ne correspond plus à l'évolution qu'a connue Saint-Eustache au cours des dernières années ainsi qu'à l'effort entrepris par l'administration municipale pour rajeunir son image. L'ancien logo s'offre donc une cure de jouvence : les oiseaux sont maintenant stylisés et la police de caractère est de facture plus actuelle. Le logo s'inscrit dans la nouvelle tendance en matière de communication graphique : formes épurées, message net, facilité de reproduction.

Ce cahier de normes graphiques se veut un outil à l'usage des services municipaux ainsi que des partenaires, fournisseurs et collaborateurs externes qui auraient à utiliser la signature graphique de la Ville pour leurs publications. En se dotant d'un pareil guide, la Ville veut assurer une meilleure cohésion dans la déclinaison de son image graphique et s'assurer que l'implantation de son nouveau logo se fera en harmonie avec ses objectifs de communication.

Le guide couvre la majorité des champs d'application habituels pour une signature graphique. Il contient aussi quelques balises concernant l'utilisation des coordonnées de l'organisation et des services.

# A

## La signature graphique : le logo et le nom

### 1 Description

- La signature graphique est constituée du logo et du nom «Ville de Saint-Eustache» sur 2 lignes.

**Symbole vivant faisant partie de notre patrimoine, on retrouve l'hirondelle en très grand nombre dans notre région grâce à la verdure abondante et aux nombreux cours d'eau.**

**Le logo se compose de deux hirondelles en vol, symbolisant le dynamisme de notre ville ; la grande et la petite hirondelles liées représentant la famille.**



# A

## La signature graphique : le logo et le nom

### 2 Caractéristiques générales

#### Zone de protection

- Il existe une zone de protection de 1/2" ou 2,54 cm autour de la signature où aucun élément visuel ne peut apparaître.



#### Agencement de la signature

- On doit privilégier la signature horizontale, cependant, si son utilisation est impossible, dans le cas d'objets promotionnels par exemple, il est permis d'utiliser la signature verticale.



Utilisation de la signature à la verticale pour objets promotionnels seulement.

#### Dimensions

- La signature graphique ne peut être réduite en-deçà de 40 %.
- Le logo et la signature ne peuvent être dissociés, sauf dans certains cas réservés au Service des communications de la Ville de Saint-Eustache.
- Les proportions doivent être conservées (hauteur vs largeur).
- La signature graphique de la Ville de saint-Eustache ne peut être intégrée au logo d'un autre organisme.



#### Police

- Les mots **Ville de** sont composés en *Dax régulier*, les mots **Saint-Eustache** sont composés en *Dax gras*.
- Aucune autre police de caractère n'est acceptée.

Ville de  
**Saint-Eustache**

# A

## La signature graphique : le logo et le nom

### 3 Couleur

#### Pantone 541

- La signature graphique est en bleu 541 de la charte Pantone.



#### Quadrichromie (CMYK)

- La signature graphique utilisée sur un document en 4 couleurs peut être convertie en CMYK soit : 100-57-0-38.



#### Renversé

- L'utilisation du logo (impression en renversé) est permise.



#### Noir

- L'utilisation du logo en noir seulement est permise.



#### Cas exceptionnel

**Lorsque l'imprimé est en 1 ou 2 couleurs Pantone autres que le bleu 541.**

- L'utilisation de la couleur la plus foncée est conseillée pour la signature institutionnelle.

#### Trame

- L'utilisation du **logo seulement** en trame est réservée à l'usage exclusif du Service des communications de la Ville de Saint-Eustache.







# B

## Signature et coordonnées dans les publications

### 3 Documents externes : achevé d'imprimer

La signature graphique apparaît sur toutes les publications de la Ville de Saint-Eustache, tels : bulletins municipaux, affiches, dépliants, guides, lettres, formulaires, documents à grand tirage, etc. Elle est accompagnée de l'achevé d'imprimer lorsque le format du document le permet.



L'achevé d'imprimer est constitué de l'adresse, du numéro de téléphone, de l'adresse Internet, des initiales du Service et de la date.



Alignement

145, rue Saint-Louis, Saint-Eustache (Québec) J7R 1X9 • Tél. : (450) 974-5000 [www.ville.saint-eustache.qc.ca](http://www.ville.saint-eustache.qc.ca) SC-13-12-04

- Enfin, la Ville remercie vivement les membres du Comité directeur :**
- Nicole Carignan-Lefebvre**, conseillère municipale et responsable des questions familiales
  - Patrice Paquette**, conseiller municipal
  - Christian Bellemare**, directeur des Services administratifs et du développement économique
  - Ginette Roy**, coordonatrice du Service de l'animation communautaire et responsable du projet de politique familiale
  - Stéphanie Bouchard**, directrice du Service des communications
  - Carole Rivet**, directrice adjointe du Service des communications
  - Pierre Guillot-Hurtubise**, conseiller principal au Groupe CJB

Merci aux groupes *Arts et contes* de Manon Spénard et plus spécialement à Zacharie et Justin ainsi qu'à Émile et Thomas pour leurs magnifiques dessins.



Enfin, le C de la mis de la Ville et ses obj et des cit

Co l'épanouit qu'elle so laquelle le milieu, or tion. Rich consultat hommage C'est en e Saint-Eus familiale désormais réalité de de vie.

### Format électronique

Les productions sur format électronique (site Web, présentations multimédias, etc.) doivent au minimum comporter la signature graphique et suivre les indications quant aux polices de caractère et à la zone de protection.

### Objets promotionnels

La production d'articles promotionnels doit suivre les principes de ce cahier, ou du moins en respecter l'esprit.

- Les articles promotionnels doivent comporter au minimum la signature graphique.
- Ils respectent le ton de la signature graphique et les composantes symboliques du logo.
- La signature graphique devrait être en bleu Pantone 541.
- L'utilisation du doré est acceptée.

### Signalisation

La production d'affiches, d'enseignes ou d'autres formes de signalisation devrait suivre les principes de ce cahier de normes graphiques. Elle sera assujettie au futur *Plan directeur sur la signalisation*, dès son adoption.

### Identification des véhicules

L'identification des véhicules doit se faire en suivant les principes de ce guide de normes graphiques et selon la *Politique d'identification des véhicules de la Ville*.

# C

## Productions conjointes

Les productions conjointes devraient respecter les normes de ce cahier. Ces productions doivent au minimum inclure la signature graphique et suivre les indications quant à ses polices de caractère et sa zone de protection.

# D

## Droits d'utilisation et responsabilité

La Ville de Saint-Eustache possède les droits exclusifs d'utilisation de son identité visuelle. Il appartient au *Service des communications* de gérer le programme d'identification visuelle. Pour obtenir les autorisations d'utilisation ainsi que le matériel de reproduction, s'adresser à :

**Ville de Saint-Eustache**

**Service des communications**

145, rue Saint-Louis

Saint-Eustache (Québec) J7R 1X9

Tél : (450) 974-5220

Fax : (450) 974-5223

Courriel : [communications@ville.saint-eustache.qc.ca](mailto:communications@ville.saint-eustache.qc.ca)

# E

## Armoirie

Réservé au bureau du maire

### Symbolique

La première partie évoque par l'église, l'histoire religieuse et politique de Saint-Eustache.

La deuxième partie symbolise par sa terrasse, la fertilité du sol ainsi que la vigueur et la richesse de la région représentées par le chêne qui a donné son nom à la rivière qui en irrigue les terres.

La troisième partie symbolise les eaux de la rivière des Milles-Îles, déversement du lac des Deux-Montagnes.

Enfin, la devise tirée des Géorgiques du poète Virgile : «Dieu nous donne ce lieu de vie paisible».



- **Les armoiries apparaissent exclusivement sur les documents officiels du maire de la Ville ainsi que sur certains articles promotionnels.**

ex.: La papeterie du maire, le rapport financier annuel, épinglettes, clés, drapeau.

- **Les normes d'impression**

Les armoiries doivent être imprimées en 5 couleurs Pantone dont voici les numéros:

Rouge: 485c

Bleu: 280c

Vert: 341c

Argent: 428c

Or: 871c

Noir

- **Drapeau**

Le fond doit être blanc.